



**LA MASCARADE A ASSEZ DURÉ, C'EST SEULEMENT PAR LA GRÈVE QUE  
NOUS POURRONS INVERSER LE RAPPORT DE FORCE !**



**01 DECEMBRE 2022**

Ce Jeudi 1<sup>er</sup> Décembre 2022, SUD et la CGT appellent les salariés à une mobilisation générale et à la grève sur l'ensemble des sites SFR.

Cet appel à la grève est la réponse indispensable au refus inacceptable de la direction d'accorder une augmentation générale à tous les salariés. **Cette augmentation générale se justifie d'autant plus que nous sommes confrontés à une inflation galopante et à une perte de pouvoir d'achat, alors même que les résultats de l'entreprise sont excellents et que les actionnaires s'enrichissent de plus en plus.**

Depuis septembre, des luttes pour des revalorisations de salaires ont lieu dans de très nombreuses entreprises ([voir nos précédentes communications](#)).

Si nous regrettons que les autres organisations syndicales chez SFR n'aient jamais proposé de mobilisation à ce sujet les mois passés, notamment sur les dates interprofessionnelles, La CGT et SUD persistent à défendre l'idée que seule une forte mobilisation des salariés nous permettra d'obtenir de réelles augmentations.

Certaines organisations syndicales nous invitent à un rendez-vous, dans le jardin avec ces températures tout sauf printanières, mais pour faire quoi ? Le mot grève apparaît à peine discrètement en bas de tract. S'agirait-il d'un gros mot pour l'UNSA ?

Ce que propose l'UNSA ce jeudi 1er décembre nous semble peu adapté à l'obtention de réelles augmentations.

On peut même se demander s'il ne s'agit pas d'un simple calcul stratégique **puisque la direction a par ailleurs déjà annoncé qu'il reste encore une progression possible**. Ne serions-nous pas face à une mascarade qui ne nous apporterait rien de plus que ce que la direction a déjà prévu de proposer ?

De plus, le format proposé s'appuie sur des réunions syndicales prévues dans l'accord sur le dialogue social, mais ATTENTION, si cet accord prévoit bien que les salariés peuvent participer à une réunion syndicale de 2h / année civile, l'accord prévoit aussi que, les salariés soumis à un mode d'aménagement du temps de travail collectif particulier **doivent demander l'autorisation à leur manager 15 jours avant la réunion**.

**L'accord prévoit également un maximum de 10% de salariés absents par service.**

L'appel à la grève de nos structures vous protège donc. Il vous permet de vous absenter de votre travail sans risque. Vous pouvez alors vous mettre en grève 1, 2 ou 8h selon votre choix.

Le droit de grève est un droit reconnu à tout salarié dans l'entreprise, sous conditions. La grève est définie comme étant la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles.

Seule la grève permet d'établir un rapport de force face à l'employeur. Rapport de force indispensable pour voir nos revendications aboutir.

Les augmentations proposées par la direction sont quant à elles ridicules :

- 3% d'augmentations collectives pour les salaires fixes bruts <31 K (406 salariés)
- 2% d'augmentations collectives pour les salaires fixes bruts de 31001 à 31 K (1026 salariés)
- 0% d'augmentations collectives pour les salaires supérieurs
  
- 2,7% d'augmentations **INDIVIDUELLES** (à la tête du client ?) pour les salaires >41k

Les récentes réunions des NAO montrent une fois de plus à quel point nos dirigeants nous méprisent.

**Pour rappel, les revendications de SUD et la CGT sont les suivantes :**

- Enveloppe d'augmentations collectives de 10% soit 421 € d'augmentation / mois pour chaque salarié.
- Partage du temps de travail, 32h / semaine sur 4 jours sans perte de salaire,
- Proposition de passage à temps partiel 24h00/semaine pour les parents d'enfants de moins de 6 ans sans perte de salaire,

- Prise en charge réelle des frais liés au télétravail (nos factures énergétiques explosent,
- Réel équipement des salariés en télétravail (Chaise, bureau, écrans ...), - Alignement des salaires brut avec le SMIC ou les minima conventionnels en adoptant la solution la plus favorable aux salariés (principe de faveur),
- Alignement par le haut des salaires femmes/hommes pour mettre fin à cette différence inacceptable de 700€/mois sur le salaire moyen (Bilan Social de 2020) avec mise en place d'un observatoire de l'égalité hommes et femmes,
- Congés menstruels pour les femmes en ayant besoin sur une base déclarative,
- Harmonisation par le haut des différents statuts encore présents dans l'entreprise à la suite des différents rachats. Deux salariés de la même équipe doivent avoir des primes, accord temps de travail... identiques,
- Rapport de 1 à 5 maximum entre les plus bas et les plus hauts salaires.

La CGT et SUD portent également les revendications suivantes dans l'intérêt de tous :

- La fin de l'enrichissement personnel de l'actionnariat au détriment de l'entreprise et du groupe,
  - Le remboursement régulier de la dette qui pèse sur le groupe et l'entreprise,
  - La fin de la sous-traitance (qu'elle soit « interne » ou externe) à tout-va, qui, en plus de créer du dumping social, est catastrophique pour le service rendu aux usagers,
  - La ré-internalisation de toutes les activités liées aux Telecoms ainsi que les salariés concernés au sein de l'UES SFR.
- Ces revendications sont d'autant plus d'actualité suite à la décision de vendre 92 datacenters.

Pour contacter vos représentants syndicaux SUD :

[sudsfr@sudptt.fr](mailto:sudsfr@sudptt.fr)

Pour contacter vos représentants syndicaux CGT FAPT :

[cgt.fapt.ues.sfr@gmail.com](mailto:cgt.fapt.ues.sfr@gmail.com)

